



# An - nasr

Vendredi n°311 du 16 oct. 2009

Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, célèbre les louanges de ton Seigneur et implore son pardon

**A**ccomplir le Hadj est obligatoire pour certains, surérogatoire voire interdit pour d'autres. Il est donc particulièrement important de savoir qui est concerné par ce cinquième pilier de l'Islam et qui ne l'est pas. En effet, certaines personnes laissent passer les années sans se soucier de cette obligation qui pèse sur eux, le Prophète, sur lui la

paix et le salut, a dit : « Hâtez-vous de vous acquitter du Hadj avant que la mort ne vous vienne subitement » ; d'autres au contraire s'endettent, privent leur famille à tort, alors qu'ils sont déchargés de cette obligation.

Il existe des textes explicites dans le Qur'an et la Sunna qui prouvent que l'accomplissement du Hadj est une obligation pour tout musulman

qui en a la capacité et les moyens :

**"[...] Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison. Et quiconque ne croit pas... Allah Se passe largement des mondes." C3V97**

"L'Islam est fondé sur cinq (piliers): Témoigner qu'il n'y a point de divinité

## L'obligation du Hadj

en dehors d'Allah et que Mohammed est le Messager d'Allah; accomplir la prière; acquitter la Zakât (charité obligatoire); accomplir le Hadj (pèlerinage) à la Maison; et jeûner (le mois de) Ramadan". Al Bûkhari et Mûslim.

Rapporté également pas Abû Hûrayra(ra) : L'Envoyé d'Allah nous fit le prêche suivant : "O gens ! Allah vous a prescrit le Hadj, accomplissez-le donc".

Un homme demanda : "Doit-on l'accomplir chaque année, ô Envoyé d'Allah ?". L'Envoyé d'Allah garda le silence, et l'homme de répéter sa question. A la troisième fois, l'Envoyé d'Allah dit : "Si je dis oui, ce sera obligatoire et vous ne pourrez plus le faire". Puis il ajouta : "Laissez-moi (ne me posez pas trop de questions) tant que je vous laisse, car ce qui causa la perte de ceux qui vous ont précédés, ce fut l'excès de questions et leurs divergences sur leurs prophètes. Faites donc ce que je vous ordonne autant que vous le pourrez et abstenez-vous de tout ce que je vous interdis". Les conditions pour pouvoir accomplir le Hadj sont les suivantes :

-Etre musulman : Les actes ne valent que par leur intention, Allah le Très-Haut a mis comme condition à l'acceptation des bonnes œuvres l'adhésion à l'Islam. Les actes des mécréants, qu'ils soient juifs, chrétiens ou autres, ne sauraient être acceptés.

-Etre pubère : l'enfant peut effectuer le pèlerinage mais il devra pour se décharger de l'obligation le répéter à l'âge adulte.

-Etre sain d'esprit : Les personnes mentalement déficientes ne

sont concernées par aucune obligation.

-Etre libre : L'esclave, tant qu'il n'est pas affranchi, n'est pas concerné.

-Etre accompagnée d'un Mahram pour la femme..

En avoir la capacité :

La capacité, c'est, d'après les savants, avoir les moyens (financier, transport, etc.) d'effectuer le voyage aller-retour tout en laissant les provisions suffisantes aux besoins de sa famille durant toute son absence. Par ailleurs, il faut que le pèlerin soit en sécurité lors de son voyage et qu'il soit capable physiquement d'accomplir le voyage et les rites. Si ces conditions sont remplies et que le temps du hadj est venu, alors Allah -Le Très Haut- rend obligatoire le Hadj à Son serviteur

### **Avant de partir**

Le hadj est l'un des cinq piliers de l'Islam. Son accomplissement est d'une importance capitale dans la vie du musulman car non seulement il est obligatoire pour celui qui peut l'accomplir mais aussi parce que sa récompense, s'il est effectué suivant la manière que le Prophète (saw) nous a enseigné, n'est autre que le Paradis.

L'Envoyé d'Allah(saw) a dit : "La `Umra efface les péchés commis dans l'intervalle la séparant d'une autre; et le Hajj pieusement accompli n'a d'autre récompense que le Paradis." L'Envoyé d'Allah(saw) a dit encore : "Quiconque se rend à cette Maison (avec l'intention d'accomplir le Hajj) et s'abstient de dire des obscénités ou de commettre d'actes impudiques, reviendra (absous des péchés) tel qu'il était le jour où sa mère l'avait mis au monde". Nul doute également que le caractère singulier du hadj nécessite une préparation attentive et particulière. Occasion souvent unique dans une vie, elle est aussi l'un des points culminants de la vie du musulman qui quitte symboliquement cette vie présente pour répondre à l'appel de son Seigneur : labayka Allahouma labayk [Ô Allah, je viens en réponse à Ton appel]. Cette Talbya, labayka Allahouma labayk, formule d'entrée en état de sacralisation qui sera répété souvent durant le pèlerinage, est aussi une formule de soumission. En effet, durant son hadj, le musulman va plus que jamais se soumettre en essayant de respecter avec rigueur et perfection un certain

nombre de règles pratiques et morales. Cette courte période dans la vie du musulman va alors représenter la quintessence de la soumission à Allah, l'Unique, le Très-Haut, le Seul digne d'adoration, mais aussi de la vie en communauté et fraternité. Bien insipide en deviendrait presque le retour à la vie quotidienne sauf pour celui qui sortit de cette école de la soumission revient purifier de ses pêchés et fort de la conviction que c'est sa vie toute entière qui doit être au Seigneur des univers. Dans cette perspective, il est nécessaire de s'astreindre à quelques règles de comportements avant de partir pour le hadj. Ces règles doivent être accomplis en gardant bien à l'esprit que c'est la satisfaction d'Allah qui est toujours le but ultime de nos actes. Partir en paix en étant en paix avec soi-même et avec les autres. Faire son examen de conscience et bien établir son intention. Le Prophète (saw) a dit que les actes ne valent que par l'intention. Quelle est ton intention en partant accomplir le hadj ô fils d'Adam ? Cette question ne peut être évacuée en quelques secondes. L'intention est non seulement un combat sur soi-même,

sur ses passions négatives mais aussi une victoire sur le sentier d'Allah. L'intention est la clef du succès avant même que l'acte soit accompli. Combien verront leur hadj accepté par leur Seigneur, alors qu'ils n'auront pas quitté leur demeure ou encore auront dû mettre un terme à leur voyage en route pour une raison souveraine ! Et combien encore verront leur pèlerinage agréé par les gens d'ici-bas et refusé par le Souverain, Celui qui est sans associé !

S'acquitter des droits qu'ont les autres sur nous : régler ses dettes, rendre ce qui a été emprunté aux gens ou aux institutions, s'assurer que ceux dont nous avons la charge pourront subvenir à leurs besoins durant notre absence. Le Prophète, sur lui la paix et le salut, a dit : [...] On ne peut commettre de péché plus grave que de négliger ceux qu'on doit nourrir » (rapporté par Abu Dawud).

Avoir les capacités ou les moyens d'effectuer le pèlerinage.

Les rites du pèlerinage devront être bien appris avant leurs accomplissements. Les savants ont considéré que la science ou le savoir qui permet au musulman d'accomplir ses actes d'adorations deviennent obliga-

toires à partir du moment où il se doit de les accomplir. Pour cela, n'hésitez pas à lire des ouvrages spécialisés sur la question, à interroger les gens de savoir et à vous éloigner des ignorants. Particulièrement pour les personnes qui ne sont pas arabophones, il serait tout à fait profitable d'essayer de mémoriser bien avant l'arrivée de la période du hadj, les sou-rates et invocations qu'il est préférable de réciter à ce moment. Dans tous les cas, on évitera de marcher et de répéter en cœur des invocations criées par un guide, ceci est une innovation détestable. Il n'est pas interdit d'avoir un petit livre sur soi mais si l'on veut profiter pleinement des moments particuliers qu'offre le pèlerinage il faut savoir faire quelques efforts de préparation.

Emportez avec vous des vêtements corrects et n'oubliez pas que l'intention première du fils d'Adam en s'habillant est de couvrir sa nudité.

**Lisez et faites An nasr vendredi**